

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 11 mars 2014

Séance **spéciale** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford, tenue à l'édifice municipal, Mardi le 11 mars 2014 à 19h00.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics selon l'article 956 ont bien été affichés.

Est présent son honneur le Maire Drew Somerville, ainsi que les conseillers suivants: Normand Lussier, Dale Langille, Michael Houle, Lucie Bourdon tous formant quorum sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente ainsi que deux citoyens.

Monsieur le conseiller Howard Silverman et Madame la conseillère Tina Calvarese sont absents.

À 19h00, MONSIEUR LE MAIRE ouvre la séance.

2014-03-79

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec.;

CONSIDÉRANT QUE l'article 153 du code municipal spécifie qu'on ne peut traiter que les sujets mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents;

IL EST alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille

Appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers :**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec aucune modification :

1. présentation de l'ordre du jour
2. Mandat pour la modification du système de dosage d'alun.
3. Recouvrement du plancher du gymnase.
4. Période de questions.
5. Clôture de la séance.

2014-03-80

MANDAT POUR LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE DOSAGE D'ALUN INCLUANT LE DÉBITMÈTRE.

Prenant en considération que la firme BPR a préparé devis, plans et demande de CA pour la modification du système de dosage pour un système liquide;

Prenant en considération que la firme BPR a transmis des invitations à plusieurs entrepreneurs pour ce dossier;

Prenant en considération que ce devis inclus également l'installation d'un débitmètre magnétique;

Prenant en considération que les soumissions reçus sont :

soumissionnaire	Prix total avec taxes
Entreprises O-Propp Ltée	34 485.79\$
MPECO Inc.	44 563.16\$
Groupe Mécano Inc.	52 148.06\$
Filtrum Inc.	41 505.98\$

Prenant en considération le rapport de recommandation provenant de la firme BRP;

Prenant en considération que Diane Lawrence avise les membres du conseil présents que presque tout le montant de cette dépense prévue au budget a été absorbé par les frais professionnels;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers :**

Que le mandat soit accordé à la firme Entreprises O-Propp Ltée au montant de 34 485.79\$ incluant les taxes;

Qu'un montant soit prévu pour les travaux hors contrat effectué par les employés municipaux qui est hors contrat pour environ 12 000\$;

Qu'un montant de 40,000\$ soit approprié du surplus général accumulé pour rencontrer cette dépense supplémentaire imprévue.

2014-03-81

Recouvrement du plancher du gymnase

Attendu que diverses options ont été présentées pour le recouvrement du plancher du gymnase provenant de plusieurs firmes;

Attendu que les options sont telles que suivent :

1) Pour époxy :

- Hydro-Jet Inc = 20 000\$ + taxes et lignage /4 669\$ + taxes
- Béton Solutions = 19 413\$ + taxes

2) Revêtement de sols sportifs :

- Avantage sport : (incluant réparation des dépressions du plancher) = 34 789.79 +taxes
- Tapico : Plancher caoutchouc multifonction (sans réparer les dépressions) = 34 447.00\$+taxes

3) Lanctôt :

- Latte Alloray freefit avec nivellement du plancher = 20 263.71\$ + taxes
- Vinyl commercial brazo 6 x 36 avec nivellement du plancher = 20 263.71\$ + taxes

Attendu que suite à des études par les membres du conseil, il a été conclu que pour certaines finitions des coûts supplémentaires seraient requis tels que :

- pour la finition époxy : demeure un plancher de ciment qui n'est pas recommandé pour les exercices de yoga et autres.
- Pour avantage sport : Le produit est spécifiquement pour un gymnase et non utilisé pour un local multifonctionnel.
- pour le plancher de caoutchouc : des réparations seront nécessaires pour préparer les dépressions du plancher, en plus nous devons faire installer un couche de produits protecteur annuellement (environ 1000\$) et qu'il serait important de faire l'achat d'un équipement spécialisé pour le nettoyage régulier;

Attendu qu'il est conclu que la meilleure option serait celle de Lanctôt pour les lattes Alloray qui sont flexibles et faciles d'entretien;

Attendu que ces travaux sont nécessaires et urgents pour la sécurité des usagers;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les conseillers :

Que le mandat soit accordé à la firme Lanctôt Couvre-sol pour le recouvrement du plancher du gymnase, soit pour des lattes Alloray au prix de 20 263.71\$ + taxes tel que présenté et ceci avec une garantie sur le produit et l'installation.

À 19h12, le maire ouvre la période de questions :

À 19h19. Monsieur le maire Drew Somerville ferme la période de questions.

2014-03-82

SÉANCE CLORE

À 19h20, monsieur le conseiller Dale Langille propose et madame la conseillère Lucie Bourdon appuie que la séance soit close.

ADOPTÉE.

Drew Somerville
Maire.

Diane Lawrence,
Directrice générale/secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Le 11 mars 2014

Séance **spéciale** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford, tenue à l'édifice municipal, Mardi le 11 mars 2014 à 19h00.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics selon l'article 956 ont bien été affichés.

Est présent son honneur le Maire Drew Somerville,

ainsi que les conseillers suivants: Normand Lussier, Dale Langille, Michael Houle, Lucie Bourdon tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente ainsi que deux citoyens.

Monsieur le conseiller Howard Silverman et Madame la conseillère Tina Calvarese sont absents.

Résolution # 2014-03-81

Recouvrement du plancher du gymnase

Attendu que diverses options ont été présentées pour le recouvrement du plancher du gymnase provenant de plusieurs firmes;

Attendu que les options sont telles que suivent :

1) **Pour époxy :**

- Hydro-Jet Inc = 20 000\$ + taxes et lignage /4 669\$ + taxes
- Béton Solutions = 19 413\$ + taxes

2) **Revêtement de sols sportifs :**

- Avantage sport : (*incluant réparation des dépressions du plancher*) = 34 789.79 +taxes
- Tapico : *Plancher caoutchouc multifonction (sans réparer les dépressions)* = 34 447.00\$+taxes

3) **Lanctôt :**

- Latte Alloray freefit avec nivellement du plancher = 20 263.71\$ + taxes
- Vinyl commercial brazo 6 x 36 avec nivellement du plancher = 20 263.71\$ + taxes

Attendu que suite à des études par les membres du conseil, il a été conclu que pour certaines finitions des coûts supplémentaires seraient requis tels que :

- pour la finition époxy : *demeure un plancher de ciment qui n'est pas recommandé pour les exercices de yoga et autres.*
- Pour avantage sport : *Le produit est spécifiquement pour un gymnase et non utilisé pour un local multifonctionnel.*
- pour le plancher de caoutchouc : *des réparations seront nécessaires pour préparer les dépressions du plancher, en plus nous devons faire installer un couche de produits protecteur annuellement (environ 1000\$) et qu'il serait important de faire l'achat d'un équipement spécialisé pour le nettoyage régulier;*

Attendu qu'il est conclu que la meilleure option serait celle de Lanctôt pour les lattes Alloray qui sont flexibles et faciles d'entretien;

Attendu que ces travaux sont nécessaires et urgents pour la sécurité des usagers;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les conseillers :

Que le mandat soit accordé à la firme Lanctôt Couvre-sol pour le recouvrement du plancher du gymnase, soit pour des lattes Alloray au prix de 20 263.71\$ + taxes tel que présenté et ceci avec une garantie sur le produit et l'installation.

Copie certifiée et conforme à nos écritures

*Diane Lawrence,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*